

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE
CORSE**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA COLLECTIVITE DE CORSE ET LA COMMUNE
DE LIVIA POUR LA VALORISATION DES SITES
ARCHEOLOGIQUES DE CUCCURUZZU ET DE CAPULA
/SAN-LARENZU, PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS
HISTORIQUES**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen porte sur une convention à signer entre la Collectivité de Corse et la commune de LIVIA, pour la valorisation des sites archéologiques de Cuccuruzzu et de Capula - San-Larenzu, immeubles protégés au titre des monuments historiques.

Cette convention a pour objet de formaliser la démarche partenariale entreprise entre la commune de LIVIA, propriétaire du site de Capula - San-Larenzu et la Collectivité de Corse, propriétaire du site de Cuccuruzzu, avec pour objectif de proposer une organisation commune et cohérente permettant d'optimiser l'attractivité patrimoniale et touristique de cet ensemble archéologique dit « U Pianu ».

Je vous propose en conséquence d'approuver les termes de la convention à conclure entre la Collectivité de Corse et la commune de LIVIA et de m'autoriser à signer ladite convention, ci-jointe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.